Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260605-DCM2026_050-DE

*Département des Côtes d'Armor*
*Commune de Saint-Carreuc*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le vendredi 22 mai 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, Anne-Cécile BODENES, Eugénie COLLET, Jérôme CHEVRIER, René DAULY, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Didier QUINTIN, Miguel REBOURS.

Absents excusés : Christelle VARGIU (pouvoir à Laurence MAHÉ) , Christophe BOITARD (pouvoir à Didier QUINTIN), Martine CARIMALO (pouvoir à Solenn MEURO) , Damien POSSEME (pouvoir à Vanessa QUINTIN)

Secrétaire de séance : Ségolène CLAVERIE

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19
Absents : 4

## DCM2026/050 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs et Madame Rémi BLANCHARD, Régis LANCIEN, François NEVEU et Élodie MICHEL. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260605-DCM2026_050-DE

*b) Élection des délégués*

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste a été déposée et enregistrée

La liste MAHÉ Laurence est composée par MM. MAHÉ Laurence, QUINTIN Didier, COLLET Eugénie, NEVEU François, MICHEL Élodie, BLANCHARD Rémi, MASSON Aurélie, et REBOURS Miguel ;
Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

La liste de Mme MAHÉ Laurence a obtenu 19 voix.

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste MAHÉ Laurence : 8 sièges (5 délégués et 3 suppléants)

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Ségolène CLAVERIE